
La demande en ligne de bourse de collègue

**Guide à destination des principaux et de leur
équipe pour l'accompagnement
des parents**

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des demandes depuis le téléservice Bourse de collège.

Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour leur apporter l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin lors de cette phase.

Table des matières

Les informations essentielles	3
1.1 L'objet du service	3
1.2 Le périmètre	4
1.3 Le calendrier	4
Le déroulement de la demande pour les parents	4
2.1 La connexion.....	5
2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements	8
2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier	8
2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne ».....	8
2.5 Récupération des données fiscales du concubin	9
2.6 Récapitulatif de la demande	11

Un guide disponible auprès de votre correspondant DSI du rectorat présente le module Bourses par Di@MAN intégré à SIECLE pour la gestion des bourses de collège public et détaille les modalités de l'actualisation des données fiscales pour les élèves concernés (boursiers dont les parents ont donné leur consentement pour l'actualisation de leurs données fiscales lors des campagnes de bourses 2020, 2021 ou 2022).

Les informations essentielles

Ce guide vous présente le déroulement de la demande de bourse en ligne, avec des explications quant aux rubriques que doivent renseigner les parents.

Vous disposerez ainsi de la vision complète du parcours des parents qui font leur demande en ligne afin de leur apporter si nécessaire l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin.

Le déroulement du parcours en ligne :



Le parcours pour la demande en ligne de bourse de collège est simplifié par la récupération données fiscales de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

La demande de bourse est pluriannuelle si les parents donnent leur consentement pour l'actualisation annuelle de leurs données fiscales :

- Une seule demande de bourse à l'entrée au collège (la demande est pluriannuelle, mais la bourse est attribuée ou renouvelée chaque année après vérification des nouvelles données fiscales du (ou des) demandeur(s)).
- Les parents ayant donné leur consentement à la rentrée 2020, 2021 ou 2022 n'ont pas de nouvelle demande à formuler pour le même élève cette année si :
 - aucune modification de leur statut de représentant légal ou de leur identité n'a eu lieu dans SIECLE base élèves ;
 - l'élève est scolarisé dans le même établissement scolaire ;
 - l'élève était boursier l'année précédente ;
 - le dossier de bourse n'a pas été ré-instruit en cours d'année (cette possibilité est ouverte dans le cadre d'un changement de la personne en charge de l'élève boursier en cours d'année et implique que le consentement donné initialement n'est plus valable).

1.1 L'objet du service

Bourse de collège permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en collège public ou en ERPD (niveau collège), et pour ses autres enfants scolarisés dans le même établissement qui ne relèvent pas de la demande pluriannuelle ;
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l’instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l’élève et lui-même ;
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu’il est susceptible de toucher ;
- de suivre l’avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de collège s’adresse aux parents d’élèves de collège public et d’ERPD à la rentrée 2023.

Tous les élèves scolarisés en collège, y compris ceux qui relèvent d’une action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) mise en œuvre dans le collège, peuvent faire leur demande en ligne jusqu’à la date limite fixée annuellement.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- La date de début de campagne est fixée au 1^{er} septembre 2023.
- La date de fin de campagne est fixée au 19 octobre 2023 à minuit. Après cette date, les parents d’élèves ne pourront plus accéder à la saisie d’une demande en ligne.

Les élèves relevant de la MLDS qui peuvent présenter leur demande de bourse au cours de l’année scolaire (dans le mois qui suit leur entrée en session MLDS) devront, après le 19 octobre, formuler une « demande papier ».

Dans le module **Vie de l’établissement > services en ligne**, le service est **ouvert** pour tous les collèges publics et ERPD. Dans **Paramétrages généraux**, vous pouvez ajouter un message d’accueil annonçant la période de la campagne de bourse de collège de la rentrée.



Le déroulement de la demande pour les parents

Un guide de connexion sera disponible sur Pléiade pour accompagner les parents qui en auraient besoin.

Deux tutoriels vidéo seront mis à la disposition des collèges pour présenter le service aux parents, un pour chaque parcours. Ils peuvent être installés sur la page d'accueil du site internet du collège.

Les parents créent leur compte unique EduConnect en autonomie. Le compte unique EduConnect simplifie pour les parents l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité des enfants et donne accès pour les élèves à l'ensemble des services numériques de l'école au lycée.

Une plateforme d'assistance nationale est disponible pour accompagner les parents qui rencontreraient des difficultés lors l'utilisation des différentes démarches en ligne, notamment lors de la connexion au compte EDUCONNECT.

Une foire aux questions (FAQ) accompagne chaque démarche.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de collège peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, il suffit de se connecter avec ses identifiant et mot de passe EduConnect ou d'utiliser FranceConnect à l'adresse teleservices.education.gouv.fr ou à l'adresse communiquée par l'établissement.

S'il s'agit d'une première connexion, le numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour activer son compte.

▪ Faire une demande de bourse avec mon identifiant Educonnect

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'espace numérique de travail (ENT).
- au carnet scolaire.

Je sélectionne mon profil



Représentant légal

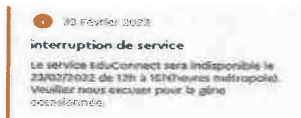


Élève

Sélectionner le profil « représentant légal » et saisir ses identifiant et mot de passe

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc. ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.



 Reprenantant légal

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →
 Identifiant au format p.énomXX

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? 

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'Etat en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

▪ Faire une demande de bourse avec France Connect

S'identifier avec **FranceConnect** permet d'accéder aux services en ligne de l'Education nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



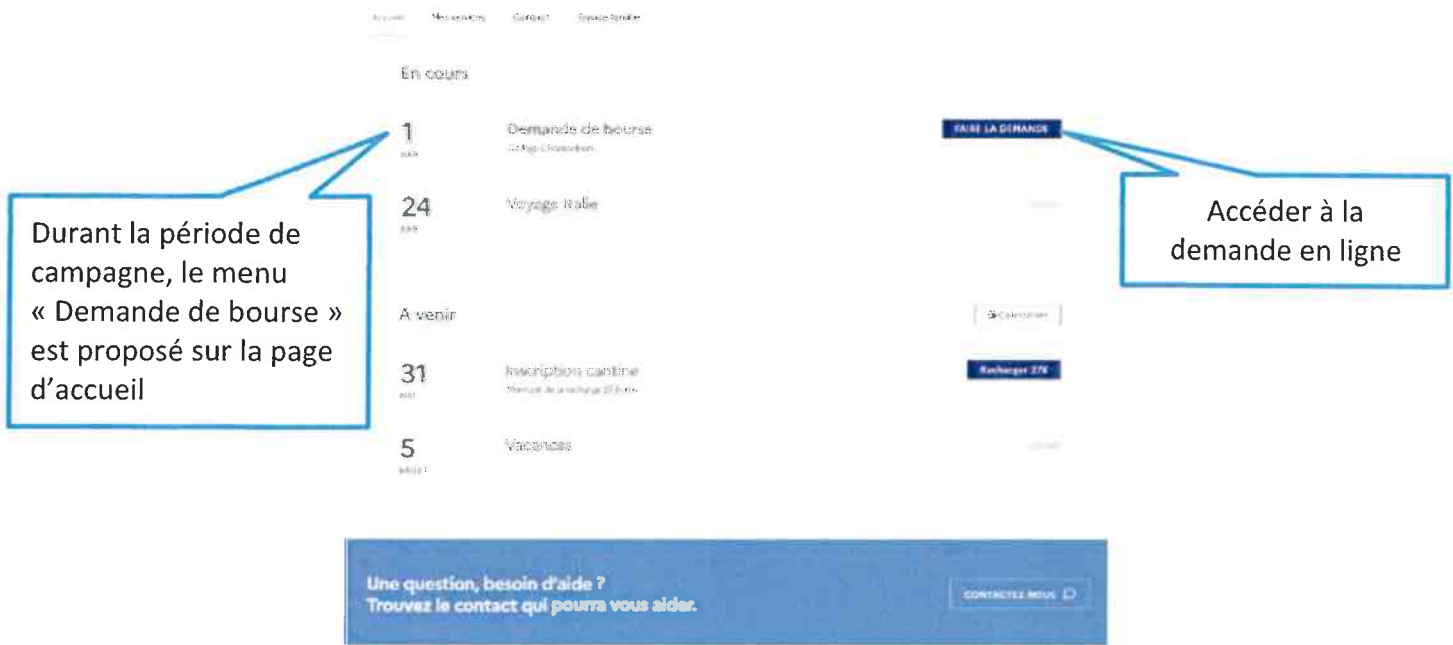
Lors de la première connexion aux services de l'Education nationale via FranceConnet, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le site www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarité-de-mon-enfant-7361

*Si le compte Educonnect est rattaché à plusieurs enfants, il faut choisir l'enfant concerné par la demande de bourse.

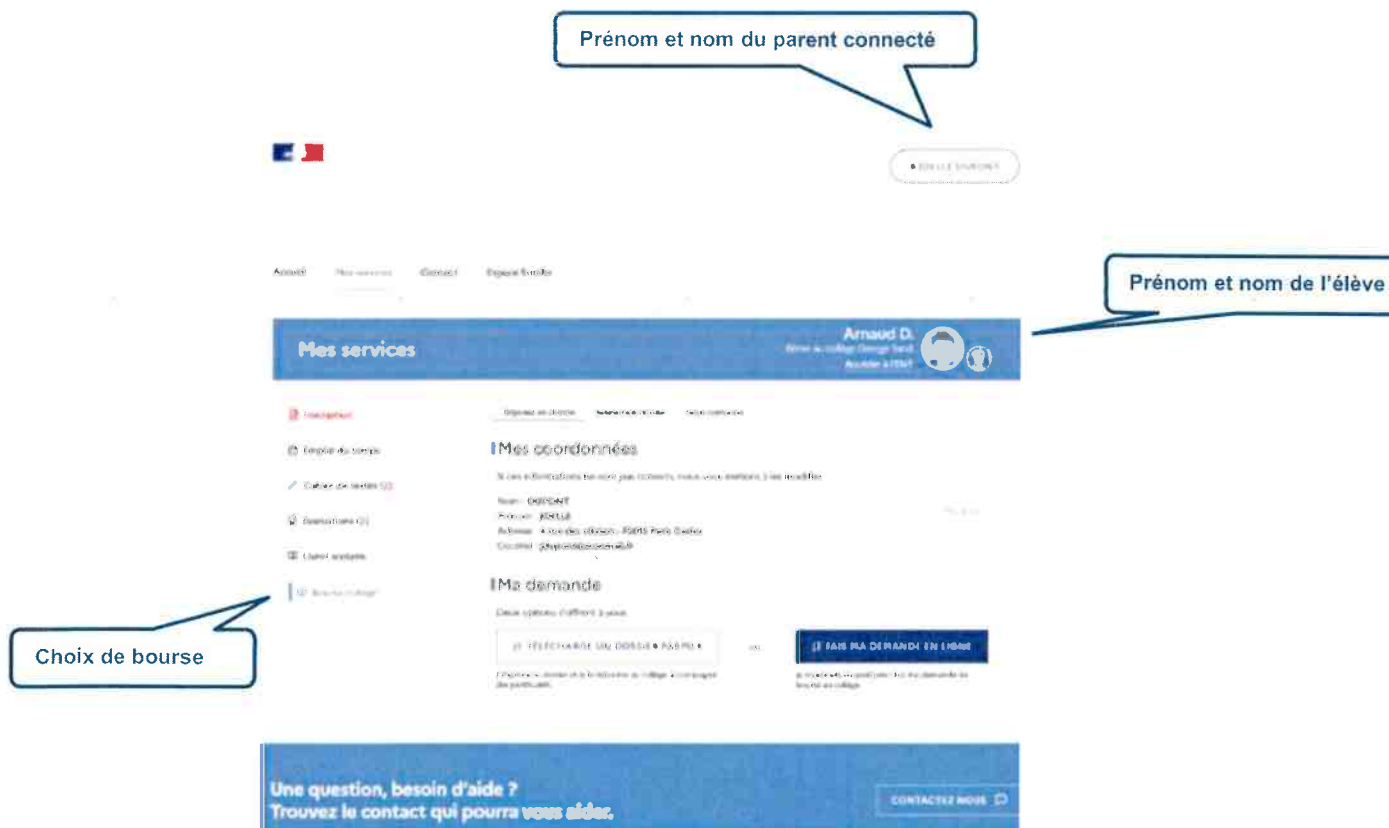
Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

Après la connexion, choisir dans le menu « Mes services », **Bourse de collègue** en bas à gauche de l'écran



L'écran suivant permet au parent :

- de vérifier les informations connues de l'établissement le concernant ;
- de signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la fiche de renseignements ;
- de faire sa demande de bourse en ligne.



2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de collège, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes**.

Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. En revanche, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre **son avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022** et déposer le tout au secrétariat de l'établissement (pour information, les années figurant sur les captures d'écran infra n'ont pas été actualisées mais il convient bien de prendre en compte l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022).

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Un seul parcours quel que soit le mode de connexion (Educonnect ou FranceConnect) :

The screenshot shows the 'Mes services' interface. On the left is a sidebar menu with icons for 'Inscriptions', 'Emploi du temps', 'Cahier de textes', 'Évaluations', 'Livre scolaire', and 'Bourses lycée'. The main area is titled 'Récupération de mes informations fiscales'. At the top right, the user's name 'Théo M.' and school 'Collège George Sand' are visible. Below the title, there's a progress bar with four steps: 1. Récupération des informations, 2. Informations fiscales, 3. Informations fiscales, and 4. Validation. The first step is active. Below the progress bar, the text reads: 'Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021)'. There is a text input field labeled 'Numéro fiscal' and a 'P. Réponses obligatoires' label. A callout box points to the input field with the text: 'Le parent doit saisir son numéro fiscal (13 chiffres) pour permettre la récupération de ses données fiscales'. At the bottom, there are two buttons: 'ETAPE PRÉCÉDENTE' and 'ETAPE SUIVANTE'.

L'étape suivante permet de demander au parent son consentement pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de son enfant au collège.

Le numéro fiscal est déjà mémorisé. Si le parent ne donne pas son consentement, le numéro fiscal ne sera pas conservé. Le parent devra faire une nouvelle demande de bourse chaque année de la scolarité de son enfant au collège. Les informations récupérées auprès de la DGFiP apparaissent à l'écran, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé.

2.5 Récupération des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom.

[Déposer un dossier](#)
[Nous contacter](#)

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Validation

Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal*
 Veuillez renseigner son numéro fiscal

Nom*
 Veuillez renseigner son nom.

Prénoms*
 Veuillez renseigner son prénom.

(*) Réponses obligatoires

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Dans l'écran suivant, le concubin devra donner son accord pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de l'enfant.

Les données fiscales du concubin seront affichées à l'écran.

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé.

Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus en cochant la case prévue à cet effet.

[Déposer un dossier](#)
[Nous contacter](#)

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Avertissement

Avertissement

Vos revenus dépassent le plafond permettant l'attribution d'une bourse. Vous n'avez pas droit à la bourse.
 Pour plus d'informations, [accédez au simulateur de bourse](#).

Si vous souhaitez recevoir une notification de refus, cochez la case ci-dessous, puis cliquez sur le bouton "ÉTAPE SUIVANTE".

Je souhaite une notification de refus de bourse de lycé(e)

[ABANDONNER](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

A l'écran suivant, il est proposé au parent de faire une demande de bourse pour d'autres enfants non boursiers scolarisés dans le même collège.

Pour ces enfants, la demande est automatique. La case est pré cochée pour chaque enfant concernée.

Si le parent ne souhaite pas faire de demande de bourse pour ces enfants, le parent doit décocher la case. Dans ce dernier cas, la demande en ligne ne sera plus proposée pour ces enfants.

[Accueil](#)
[Mes services](#)
[Contact](#)
[Espace parents](#)

Mes services

Arnaud D.
 Responsable Collège - Collège Armand-ÉTIENNE

Déposer un dossier Récupérer mes données Faire une demande

1 Déposer un dossier 2 Informations fiscales 3 Avertissement 4 Validation

Mes enfants

Vous êtes une famille avec des enfants pour Arnaud-Étienne.
 Merci d'indiquer dans ce formulaire si vous souhaitez solliciter automatiquement le collège. La demande sera automatique.

Une demande automatique

Si vous n'êtes pas propriétaire de vos enfants, vous ne souhaitez pas déposer une demande de bourse, vous devez décocher la case ci-dessus.

Cliquez sur "OK" pour valider votre demande de bourse en ligne pour vos enfants.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Une question, besoin d'aide ?
 Trouvez le contact qui pourra vous aider.

[CONTACTEZ-NOUS](#)

2.6 Récapitulatif de la demande

Quel que soit le résultat possible : attribution ou refus de bourse, un récapitulatif de la demande est affiché à l'écran.

Mes services Théo M. Service Clientèle Collège de la Seine-Saint-Denis Accès à l'ESD

1. Déposer un dossier 2. Informations famille 3. Votre dossier 4. Validation

Récapitulatif de ma demande

Si vos informations sont exactes, validez votre dossier, sinon il risque de ne pas être accepté.

Déclaratif : **Volontaire** / Non volontaire

Dossier déposé pour : **Théo Martin - 05001004**

Avis d'impôt 2022 sur les revenus de 2021

Votre revenu net de référence	18524
Votre avis d'impôt 2022 indique un déficit d'années antérieures	Non
Quelle situation familiale :	D'origine
Intéressez-vous à la garde alternée	Non
Nombre d'enfants à votre charge :	
- Enfants résidant chez vous (y compris en colocation exclusive)	2
- Enfants résidant chez vous (y compris en colocation alternée)	1
- Enfants résidant ailleurs	0

Indiquez si vous avez des enfants à charge pour lesquels vous ne pouvez pas bénéficier de la réduction de revenu (y compris en colocation exclusive)

[ETAPES PRÉCÉDENTES](#)

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande. La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Sur le dernier écran, le parent est informé qu'il recevra un accusé d'enregistrement de sa demande et une estimation du droit à bourse est affichée.

Il peut éditer un récapitulatif de sa demande et donner son avis sur la demande en ligne.

Deposer un dossier Nous contacter

Accusé d'enregistrement de ma demande

Votre dossier dématérialisé est déposé

Vous allez recevoir un accusé d'enregistrement de votre demande à l'adresse smardn@monmeil.com

Le [suivi de votre dossier](#) est disponible dès maintenant. Vous pouvez également vous reconnecter plus tard pour y accéder

Estimation de mon droit à la bourse

Compte tenu des informations que nous avons récupérées et sous réserve de l'acceptation de votre dossier, le montant de la bourse qui pourrait vous être attribué pour votre enfant serait de **200€** pour l'année scolaire 2022-2023

PASS'SPORT

Connaissez-vous le Pass Sport ? Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 50€ pour inscrire votre enfant dans un club de sport. Rendez-vous sur [sports.doux.fr](#) pour en savoir plus.

Afin d'améliorer la qualité de ce service en ligne, accordez-nous encore une minute de votre temps

Je donne mon avis

VENISSER SERVICE

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, le parent continue de pouvoir consulter le suivi du traitement de sa demande en accédant au téléservice **Bourse de Collège** dans l'onglet [Suivre mon dossier](#).

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours.

